

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26333894

Déposé
29-05-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0457565034

Nom(en entier) : **BRABINVEST**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue de la Chapelle Cléricy 18
1490 Court-Saint-Etienne**Objet de l'acte :** SIEGE SOCIAL, DEMISSIONS, NOMINATIONS

Il résulte d'un acte reçu par Maître Laurent VANNESTE, Notaire à Ixelles, le 20 mai 2026, en cours d'enregistrement, contenant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société anonyme " BRABINVEST " que :

PREMIERE RESOLUTION – DEMISSION DES ADMINISTRATEURS ET NOMINATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS**Démission d'administrateurs et administrateurs-délégués**

Madame VAN DOORSLAER DE TEN RYEN Isabelle, Madame VAN RUYMBEKE Anne et Monsieur VAN RUYMBEKE Etienne ont donné leurs démissions en qualité d'administrateurs et administrateurs-délégués de ladite société; leurs fonctions se sont terminées le 20 mai 2026 à 9 heures 30.

Nomination d'administrateur et administrateur-délégué

L'assemblée générale extraordinaire a décidé en date du 11 mai 2026 de nommer à la fonction **d'administrateur** pour une durée indéterminée commençant à partir du 20 mai 2026 à 9 heures 30 avec tous les pouvoirs prévus aux statuts:

- Monsieur MEO Roberto, né à Etterbeek, le 28 juin 1975, domicilié à 1050 Ixelles, Avenue Brillat-Savarin, 76, ici présent et acceptant.
- "TAXCOM MANAGEMENT INVEST" société à responsabilité limitée, ayant son siège à 1040 Etterbeek, Boulevard Louis Schmidt 24, inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro BE 0525.993.386.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé en date du 11 mai 2026 de nommer à la fonction **d'administrateur-délégué** pour une durée indéterminée commençant à partir du 20 mai 2026 à 9 heures 30 avec tous les pouvoirs prévus aux statuts:

- Monsieur MEO Roberto, né à Etterbeek, le 28 juin 1975, domicilié à 1050 Ixelles, Avenue Brillat-Savarin, 76, ici présent et acceptant.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – TRANSFERT DE SIEGE

L'assemblée décide de transférer le siège à 1040 Etterbeek, Boulevard Louis Schmidt 24.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – ADAPTATION DES STATUTS

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts pour l'adapter au présent transfert du siège.

L'article 2 sera rédigé comme suit :

« Le siège est établi en de Bruxelles-Capitale.

Il peut être transféré en tout endroit de la Région de Bruxelles-Capitale ou de la région de langue française de Belgique, par simple décision de l'organe d'administration qui a tous pouvoirs aux fins de faire constater authentiquement la modification statutaire éventuelle qui en résulte, sans que cela ne puisse entraîner une modification de la langue des statuts.

La société peut établir, par simple décision de l'organe d'administration, des sièges administratifs, agences, ateliers, dépôts et succursales, tant en Belgique qu'à l'étranger. »

L'assemblée donne tous pouvoirs à l'administrateur-délégué pour faire le nécessaire pour la

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

coordination des statuts.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – ENREGISTREMENT ANNEXE

L'assemblée requiert le notaire Laurent Vanneste, soussigné, d'annexer au présent acte un procès-verbal de l'assemblée générale spéciale tenue ce jour, sous signature privée, en vue de son enregistrement.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Toutes ces résolutions sont prises à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée a été levée.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE.

Notaire Maître Laurent VANNESTE.

Déposé : une expédition de l'acte.